Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_03-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026

N° 2026/05/11/03

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *5 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Laëtitia MIRALLES
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Nicolas ANGER	Arnaud BOMPOIL	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ	Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN
Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE
Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE		

Absents :	
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Clémentine JULIEN

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Renouvellement des membres de la CCID

Rapporteur : Jean-Charles BRIAND

La Commission Communale des Impôts Directs intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle participe essentiellement à l'évaluation des propriétés bâties en collaboration avec les services fiscaux et peut être amenée à formuler des avis sur des réclamations. Cette commission se réunit 1 fois par an, son rôle est consultatif.

En vertu de l'article 1650-1 du Code général des impôts, il doit être dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal. Il appartient à ce dernier de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

Conformément au 3e alinéa du 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_03-DE

Le nombre de membres composant la CCID dépend de la taille de la commune. En l'occurrence, pour les communes de plus de 2 000 habitants, elle est présidée par la Maire ou l'adjoint délégué et composée de 8 commissaires.

Une liste comportant suffisamment de noms doit être dressée, afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants.

Il convient donc de dresser une liste de 16 membres titulaires et 16 suppléants.

La liste est établie selon la répartition suivante :

- 8 commissaires titulaires et 8 suppléants domiciliés au sein de la commune déléguée de Châteaugiron

Titulaires	Suppléants
1. Marie-Thérèse BEDEL	1. Jean-Claude BELINE
2. Emmanuel GASNIER	2. Noémie LEMOs
3. Adrien SAKONDA	3. Laetitia LEPRINCE
4. Juliette BELINE	4. Jean-Philippe AVRIL
5. Thierry LOUIS	5. Ronan GAUDIN
6. Axel GALLIAN	6. Arnaud TISSIER
7. Angélique YVANEZ	7. Bernard CHOQUET
8. Régis RAMEL	8. Didier DUPONT

- 4 commissaires titulaires et 4 suppléants domiciliés au sein de la commune déléguée de Ossé

Titulaires	Suppléants
9. Véronique BESNARD	9. Jean-Paul BOTTE
10. Denis GATEL	10. Christophe LAGOUTE
11. Gaelle BRISSIER	11. Marie-Odile BOIVIN
12. Philippe LEFAUCONNIER	12. Claudine DESMET

- 4 commissaires titulaires et 4 suppléants domiciliés au sein de la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail.

Titulaires	Suppléants
13. Daniel BOTTIN	13. Michel SANSON
14. Cyrille NAVEAU	14. Fabien MARIE
15. Philippe CHEVRIER	15. Arnaud BALAGUER
16. Samuel DREANO	16. Claude JOUVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1650 relatif à la Commission Communale des Impôts Directs,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260511-2026_05_11_03-DE

Après en avoir délibéré à 26 voix POUR et 7 Abstentions (groupe de la Minorité), Le Conseil Municipal :

- **Approuve la liste de présentation de contribuables pour la CCID parmi laquelle le directeur des services fiscaux sera chargé de désigner 16 commissaires.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme



Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN